

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

20/07/2018

N° E18000232 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 12/07/2018, la lettre par laquelle le préfet de l'Isère demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

les demandes d'autorisation d'ouverture de travaux miniers et de permis d'exploitation d'un gîte géothermique basse température en vue du chauffage et de production d'eau chaude sanitaire dans le cadre du projet Îlot Peugeot sur la commune de Grenoble ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Catherine MALABRE est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet de l'Isère, à Grenoble Habitat et à Madame Catherine MALABRE.

Fait à Grenoble, le 20/07/2018

Pour le Président,
Le Vice-président,



T. PFAUWADEL